

Renvoi au comité des rapports de la lettre de M. Porion, évêque du Pas-de-Calais, demandant la liberté des prisonniers, lors de la séance du 20 avril 1791

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des rapports de la lettre de M. Porion, évêque du Pas-de-Calais, demandant la liberté des prisonniers, lors de la séance du 20 avril 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 224;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10587_t1_0224_0000_4

Fichier pdf généré le 11/07/2019



« Je vous supplie, Monsieur le Président, de vouloir bien metire mon vœu sous les yeux de l'Assemblée nationale et de lui présenter en même temps l'hommage de mon respect et de mon attachement inviolable à notre sainte Constitution.

[Assemblée nationale.]

« Signé: PORION. »

Plusieurs membres : Au comité des rapports!

M. Briois - Beaumetz. Je demande que l'Assemblée nationale, en chargeant son Président de renvoyer au roi la partie de cette lettre, qui concerne la demande de l'évêque en faveur des malheureuses victimes d'une erreur qui les a plongées quelques instants dans une rébellion dont ils n'avaient pas prévu les conséquences, autorise son Président à témoigner au roi que l'Assemblée nationale verra avec satisfaction qu'il veuille bien user d'indulgence.

Un membre à gauche: Oh! ce n'est pas cela.

- M. Pétion de Villeneuve. Il est à désirer sans doute que les malheureux détenus aient ensin leur liberté, et cette liberté peut leur être légitimement due; mais je crois, Messieurs, qu'il ne serait pas sans danger de renvoyer au roi pour qu'il accorde la grâce. Certainement, il ne faut pas, avant d'avoir examine un point de cette importance, préjuger qu'il sera possible de donner, je ne dis pas seulement au roi, mais même au Corps législatif le droit d'accorder des grâces; je ne le pense pas, et sous aucun rapport il n'est possible, dans le moment actuel, d'engager le roi d'accorder une grâce. Il faudrait que le comité des rapports fut chargé de vous faire, le plus incessamment possible, le rapport de cette affaire.
- M. Briois-Beaumetz. Je ne suis pas éloigné de l'idée du preopinant sur le droit constitutionnel de faire grâce; mais au moins dans l'état actuel rien n'est encore innové sur le droit de grâce, le roi en jouit encore... (Murmures.) et puisqu'il en jouit encore, je le réclame pour de malheureuses victimes.

Plusieurs membres: Oh! non! non!

M. Emmery. Il faut d'abord avoir connaissance de l'affaire, elle est dans les mains du comité des rapports. Je demande que ce comité, touché de la lettre de M. l'évêque du Pas-de-Calais, nous rende compte de cette affaire dans la plus prochaine séance du soir.

(L'Assemblée renvoie l'examen de la lettre de M. Porion, évêque du département du Pas-de-Calais, au comité des rapports pour en rendre

compte incessamment.)

Un membre demande que le comité des rapports soit tenu également de rendre compte incessamment de l'affaire du château d'Abaucourt, département de la Meurthe.

(Cette motion est décrétée.)

Un membre du comité d'aliénation propose la vente de biens nationaux à diverses municipalités dans les termes suivants:

« L'Assemblée nationale, après avoir ouï son comité d'aliénation des domaines nationaux, déclare vendre aux municipalités ci-après, les biens mentionnés en leurs soumissions, et ce, aux charges, clauses et conditions portées par le décret du 14 mai 1790, savoir:

| Département de | la Manche. | | |
|--|-------------------------------|----------|-------------|
| A la municipalité de Saint-Etremont-de-Bon- Fossé | 86,800 l. 2,284 | * s | . » d. 4 |
| lière | 13,992 | » | » |
| sard | 20,240 | » | » |
| son-de-Bon-Fossé | 5,460 | » | , |
| A celle de Saint-Fro- mond | 211,250 | 12 | 4 |
| lière | 2,640 | » | n |
| mont | 5,639 | 14 | 10 |
| mont-de-Bon-Fossé | 5,700 | » | » |
| A celle de Trois-Gots | 16,369 | 9 | 4 |
| Département | de l'Oise. | | |
| A la municipalité d'Auteuil A celle de Verderel A celle de Liancourt | 22,709 1. 26,176 20,717 | 11 | . d. 10 |
| Département des He | a ut es - Pyrén | ėes. | |
| A la municipalité de | | | |

| A la municipalité | de | | | |
|-------------------|----|---------|------|-----|
| Ourshelille | | 7 369 1 | 14 c | 7 d |

Département des Basses-Alpes.

| A la municipalité d'Au- | | | |
|-------------------------|----------|----------|------------|
| bignon | 4,277 1. | » S. | » d. |
| A celle de Saint-Vin- | | | _ |
| cent | 3,000 1. | » S. | ⇒ d. |
| A celle de Chardavou | 3,000 | • | » |
| A celle de Château- | • | | |
| neuf | 3,053 | >> | n |
| A celle de Noyers | 22,528 | " | 11 |
| A celle de Lanuere | 9,298 | » | > |
| A celle de Brunet | 9,811 | 14 |)) |
| A celle de Forcalquier | 78,461 | 5 |)) |
| A celle de Mison | 9.700 |)) |)) |

Département de la Manche.

| A la municipalité de Saint - Martin - de - Bon - Fossé | 40,176 l. 40,062 37,444 | 16 s. | » d. |
|--|-------------------------------|-------|------|
|--|-------------------------------|-------|------|

Département du Calvados.

| A la municipalité de | | | |
|----------------------|--------|------|------|
| la Roque | 475 l. | 4 s. | » d. |
| A cêlle de Beaumeil | 1,540 | * | 29 |

Département de Maine-et-Loire.

| A la municipalité de | | |
|----------------------|-----------|-------------|
| Rosière | 45,253 l. | 10 s. 10 d. |